



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 56203

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation en Afghanistan. Si l'État a décidé de participer à la reconstruction du pays à hauteur de 20 millions de dollars, la France n'a toujours pas une seule entreprise en Afghanistan susceptible d'apporter à la France un plus en matière de commerce extérieur et d'emplois. Il lui demande quand sera enfin prise en compte la dualité indispensable, qu'ont compris d'autres pays, entre présence et commerce.

Texte de la réponse

Il est vrai que la relation bilatérale franco-afghane est aujourd'hui encore limitée sur le plan économique. Les montants des échanges sont peu importants : les exportations françaises ont diminué de 30 % en 2008 (à 30 MEUR) par rapport à 2007, tandis que les importations s'élèvent à un peu plus d'1MEUR. La présence française sur place se limite à une dizaine d'entreprises, le plus souvent dans le cadre de contrats d'équipements sur financements internationaux : Architecture Studio et FKH GEOEXPERT (travaux d'urbanisme), Sagem (documents sécurisés), Thales (contrats télécoms pour l'OTAN et équipements de contrôle aérien), La Poste internationale (projet d'un réseau de distribution rapide de colis et courriers, financé sur le Fasep), Schneider Electric et Legrand, SAFEGE (projets de développement rural pour l'eau potable), Oberthur (projets d'imprimerie de sécurité, CNI) et Sercel (appareils pour l'exploration d'hydrocarbures). La principale raison de cette faible présence est l'instabilité locale, qui inhibe les entreprises. En effet, malgré les efforts réalisés au cours des dernières années pour mettre en place un cadre juridique propice à l'amélioration de l'environnement des affaires, de nombreuses difficultés persistent : l'absence de personnel d'encadrement compromet la réalisation des projets ; les insuffisances de l'approvisionnement en énergie handicapent considérablement les activités industrielles, même limitées ; les infrastructures de transport sont défectueuses, même si le réseau routier s'est quelque peu amélioré (ouverture de la route Kabul Mazar-i-Sharif) ; les pratiques de corruption demeurent courantes ; le contexte sécuritaire reste extrêmement précaire et volatile dans l'ensemble du pays et les attentats demeurent fréquents dans la capitale. Pourtant, les besoins d'équipement du pays sont considérables. La reconstruction du pays nécessite d'importants investissements dans les secteurs prioritaires suivants : la sécurité, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau, l'énergie, les mines et les infrastructures urbaines. Le Gouvernement afghan est conscient que le développement économique du pays et l'amélioration des conditions matérielles et sociales de vie de la population constituent les meilleures armes contre le terrorisme. C'est pourquoi, alors que le dispositif de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) était jusqu'à présent demeuré léger (un agent local à Kaboul géré par Service économique du Pakistan, pas d'opération de promotion commerciale par Ubifrance sur place), un renforcement des moyens a été décidé. Un conseiller économique a ainsi été affecté à Kaboul le 1er septembre 2009 auprès de l'ambassadeur en Afghanistan pour prendre la direction du service économique nouvellement créé. Le conseiller économique a été chargé de la coordination locale avec les entreprises françaises et du suivi des projets, dans le cadre d'un marché qui réside, pour l'essentiel, dans la participation des entreprises aux appels d'offre lancés par les bailleurs multilatéraux pour la reconstruction du pays. Il doit établir un contact étroit et

régulier avec les agences locales des bailleurs de fonds internationaux intervenant en Afghanistan afin d'identifier les opportunités pour les entreprises françaises, et se positionner en accompagnement des actions de l'Agence française de développement, en apportant sa connaissance du pays et en informant les entreprises françaises des projets mis en oeuvre. Il doit également agir en liaison étroite avec le réseau de travail mis en place par la DGTPE, auprès des organisations internationales (ONU, OTAN), des institutions financières internationales (Banque mondiale, Banque asiatique de développement), Ubifrance et le Medef international, pour l'identification et la promotion auprès des entreprises françaises des appels d'offre internationaux pour la reconstruction de l'Afghanistan. L'animation de ce dispositif est assurée par le bureau Asie de la DGTPE, qui coordonne les informations reçues de ces différents acteurs. Dans un contexte très concurrentiel (présence chinoise et allemande notamment), les entreprises françaises pourront ainsi mieux répondre aux attentes des clients afghans, en mettant en avant leur savoir-faire dans certains domaines comme l'énergie, les infrastructures ou l'agroalimentaire.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56203

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7321

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10867